



Groupe de travail des États Membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux situations d'urgence sanitaire

Plan de travail pour le mois d'octobre et voie à suivre proposée

1. Le Bureau élaborera un avant-projet de rapport du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires (le Groupe de travail), qui sera présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé **et sera communiqué à tous les États Membres au plus tard le 25 octobre**. Les États Membres ou les groupes d'États Membres peuvent fournir des observations écrites/documents non officiels pour examen par le Bureau afin de les inclure à l'avant-projet de rapport et qu'ils soient envoyés à toutes les délégations **avant le 19 octobre**.
2. Lors de l'élaboration de l'avant-projet de rapport qui sera présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé (session extraordinaire) et de l'identification des éléments susceptibles d'être inclus dans un projet de proposition, tels que des projets de décision ou de résolution d'accompagnement, le Bureau s'appuiera sur les discussions qui se sont tenues au cours des trois premières réunions du Groupe de travail, sur les communications écrites/documents non officiels fournis par les États Membres ou les groupes d'États Membres ainsi que sur les observations formulées par des acteurs non étatiques et des observateurs.

Mandat et résultats attendus du Groupe de travail

3. En vertu du paragraphe 2 du dispositif de la résolution WHA74.7 (2021), le Groupe de travail est créé pour « examiner les conclusions et recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité d'examen du RSI et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, en tenant compte des travaux pertinents menés par l'OMS, notamment ceux découlant de la résolution WHA73.1 (2020) et de la décision EB148(12) (2020), ainsi que des travaux d'autres organismes, organisations ou acteurs non étatiques et de toute autre information utile ».
4. En outre, dans la décision WHA74(16) (2021), le Groupe de travail est prié « d'accorder la priorité à l'évaluation des avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies et de présenter un rapport qui sera examiné lors de la session extraordinaire de l'Assemblée de la Santé ».

5. Compte tenu de ces deux mandats, **les membres du Groupe de travail élaboreront deux rapports**, le premier sera présenté à la session extraordinaire prévue du 29 novembre au 1^{er} décembre, et le second au Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, qui se tiendra en janvier 2022. Conscients que les deux mandats sont si étroitement liés, l'élaboration des deux rapports sera envisagée de manière intégrée afin de faire ressortir les synergies et les avantages que présente la poursuite de nos mandats dans leur globalité en vue de réaliser des progrès significatifs.

Travaux intersessions en octobre

6. En outre, **trois jours de réunions intersessions** seront organisés en octobre pour faciliter le dialogue et un accord entre les États Membres. À chacune de ces réunions thématiques, le Bureau propose que le thème abordé englobe tant une discussion sur les recommandations pertinentes pour le renforcement de l'OMS que l'examen des avantages et des difficultés potentielles que pourraient constituer une modification du Règlement sanitaire international (2005) et l'élaboration d'un nouvel instrument en rapport avec chaque thème. Des questions seront préparées pour chaque session et fournies à l'avance à tous les participants et le plus tôt possible.

18 octobre – Équité, contremesures médicales et partage d'échantillons, et avantages qui en découlent

18 octobre – Dialogue entre les États Membres et les acteurs non étatiques

20 octobre – Discussion approfondie sur le nouvel instrument

25 octobre – Séance de travail approfondie sur l'architecture, y compris la gouvernance et l'approche « Une seule santé »

25 octobre – Dialogue entre les États Membres et les acteurs non étatiques

1^{er}-3 novembre – Quatrième réunion du Groupe de travail – Rédaction du rapport qui sera présenté à la session extraordinaire

Travaux en préparation de la session extraordinaire

7. Nous prévoyons d'autres travaux intersessions potentiels en prévision de la session extraordinaire prévue du 29 novembre au 1^{er} décembre. Ces travaux intersessions feront l'objet d'un accord à l'issue de la quatrième réunion du Groupe de travail.

8. Après la session extraordinaire, le Groupe de travail poursuivra ses travaux afin de proposer des mesures pour examen par les organes directeurs en 2022, sur des sujets généraux tels que convenu, et sur la base des orientations des États Membres et des analyses du Secrétariat. Le Bureau estime que les travaux du Groupe de travail porteront sur tous les aspects de notre mandat à mesure que chaque sujet sera examiné, y compris la manière d'utiliser les outils existants pour combler les lacunes et d'élaborer une nouvelle convention, un nouvel accord ou un nouvel instrument de l'OMS, dans l'attente de toute orientation supplémentaire qui découlerait de la session extraordinaire.

9. Compte tenu de toutes ces questions, le Bureau propose de maintenir une piste de négociation cohérente et inclusive pour aborder tous les aspects de notre mandat. Cette démarche vise à réduire la pression exercée sur l'ensemble des délégations, et en particulier sur les petites délégations qui ne peuvent pas participer à plusieurs axes de travail parallèles. Par ailleurs, étant donné le caractère interdépendant de toutes ces discussions, cette approche nous permettra de maintenir et de renforcer la cohérence globale du système, tant pour l'OMS que pour les partenaires concernés.

= = =